

Les défis politiques et économiques de l'Union pour la Méditerranée

L'avenir de l'Europe passe-t-il par le sud avec l'Union pour la Méditerranée comme élément clé ?



Jusqu'au 31 décembre 2008 la France préside aux destinées de l'Europe. En partenariat avec la Fondation Robert Schuman dirigée par l'ex-saône-et-loirienne Pascale Joannin (notre photo) chaque mardi, nous apporterons dans cette chronique un éclairage particulier sur les questions qui agitent l'Europe et qui auront, tôt ou tard, une incidence pour l'entreprise. L'Union pour la Méditerranée en est une d'envergure et les décideurs bourguignons qui mettent régulièrement le cap au Sud pour leurs affaires savent de quoi on parle. Tous attendent que cette nouvelle donne, initiée par la France, ramène l'essentiel pour le développement de ces régions : la stabilité politique.

Les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres, à Paris le 13 juillet, ont entériné l'initiative française en faveur d'une "Union méditerranéenne". Mais elle est aussi largement amendée pour être placée dans la continuité du processus de Barcelone.

De l'Union méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée

L'histoire du bassin méditerranéen est une histoire d'échanges et de conflits. Après avoir eu une importance historique majeure, la Méditerranée semble marginalisée. Les défis y sont nombreux : gestion de l'eau, environnement, migrations, éducation, aide au développement, énergie. Enfin, la Méditerranée est le théâtre de conflits anciens et durs, comme le conflit israélo-palestinien, l'instabilité au Liban ou le terrorisme : sa pacification et son développement sont donc des enjeux stratégiques. C'est ce constat qui a conduit aux premiers pas de la coopération euro-méditerranéenne. Le processus de Barcelone lancé en 1995 a permis de réunir l'ensemble des 27 États membres et 10 pays méditerranéens. Le processus de Barcelone se voulait ambitieux.

Pourtant, force est de constater qu'il a produit peu de résultats. Constatant les insuffisances des dispositifs de coopération existants, le président français Nicolas Sarkozy a proposé la création d'une "Union méditerranéenne". Ce format devait permettre d'associer les pays méditerranéens dans le cadre de projets concrets autour de quelques thèmes consensuels : l'environnement et la gestion de l'eau ; la dépollution de la Méditer-

ranée, l'échange des savoirs, le développement économique, la sécurité et la gestion des flux migratoires.

Ce projet a suscité beaucoup de réactions de la part des partenaires de la France qui a cherché un compromis avec l'Allemagne. La création d'une Union pour la Méditerranée, conçue comme "un projet de l'Union européenne avec les pays sud de la Méditerranée", selon la formule de la chancelière allemande Angela Merkel, est destinée désormais à prolonger le processus de Barcelone en lui redonnant une impulsion.

Pour le développement économique et l'intégration régionale

Les niveaux de développement restent très inégaux parmi les pays méditerranéens. C'est ce que souligne l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : les 27 pays de l'UE et Israël affichent des performances très supérieures à celles des autres pays méditerranéens et se rangent parmi les 34 pays les plus développés du monde. Avec 470 millions d'habitants, les pays méditerranéens réunissent une population presque aussi nombreuse que celle de l'UE. Les pays du bassin méditerranéen font cependant face à un défi démographique asymétrique. D'un côté, les États membres de l'UE sont confrontés à une stagnation de leur croissance démographique et au vieillissement de leur population, de l'autre les pays des rives sud et est connaissent une rapide croissance de leur population et

les jeunes y occupent une place très importante dans la pyramide des âges. Les écarts de développement et la pression démographique dans les pays des rives est et sud de la Méditerranée alimentent les mouvements migratoires en direction des pays du Nord. Malgré le niveau relativement faible du niveau de vie dans les pays méditerranéens hors UE, des progrès encourageants ont été constatés au cours de ces dernières années : entre 2000 et 2006, le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat a été supérieur à la moyenne mondiale dans plusieurs pays, notamment en Turquie (3,3 %) et dans les pays du Maghreb (entre 3 et 3,6 %).

Une faible qualité des institutions.

Pourtant, un des principaux handicaps des pays méditerranéens hors UE reste la faible qualité des institutions, qui limite leur attractivité pour les investisseurs. En particulier, le risque politique est partout plus élevé que la moyenne mondiale. Un autre handicap majeur pour la compétitivité de ces pays est sa faiblesse dans l'économie de la connaissance. Certains pays ont un taux d'analphabétisme très élevé, comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte ou encore la Syrie et les dépenses de recherche et développement restent faibles. Sur le plan commercial, ces pays réalisent une faible part des exportations mondiales (3,2 % en 2006). Du reste, la plupart d'entre eux, à l'exception des pays exportateurs de pétrole (Algérie, Libye, Égypte), du Maroc et d'Israël, ont une be-

lance commerciale négative. L'Union européenne est de loin le principal partenaire commercial des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (à l'exception du Liban, d'Israël et de la Jordanie), pour qui elle constitue la destination de plus de la moitié des exportations.

Quelques pistes face aux défis économiques

Compte tenu des défis économiques qui sont lancés aux pays méditerranéens, l'UPM devra mettre en œuvre des projets communs susceptibles de contribuer au développement de la région. Elle devra encourager la signature d'accords sur la gestion des ressources naturelles (eau, matières premières, agriculture) et des flux migratoires. Une partie des financements disponibles devrait être utilisée pour piloter des projets d'intégration régionale entre pays voisins. Ceci favoriserait l'intégration commerciale des pays du bassin méditerranéen et permettrait aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de se développer plus facilement. L'UPM devrait travailler en partenariat avec d'autres acteurs importants localement (ex : la Banque mondiale) pour coordonner les politiques d'aide au développement. En particulier un projet ambitieux pourrait être mis en place pour apporter une aide technique visant à stimuler la simplification administrative et la lutte contre la corruption, avec des bilans communs et un partage des meilleures pratiques.

PROCHAINEMENT EN SAÔNE-ET-LOIRE

ECO-MEETING DU MEDEF
Créer et développer ses réseaux est un enjeu incontournable pour la performance des entreprises.
Le Medef Saône-et-Loire reprend l'organisation de ses « éco-meetings », avec les décideurs socio-économiques locaux. Les prochains auront lieu :
- le 25 septembre dans le bassin de la Bresse
- le 9 octobre dans le bassin autunois
- le 13 novembre dans le

bassin charollais
- le 11 décembre dans le bassin chalonais
ORG'INFORUM D'ORG-INFOR
Créé afin de présenter aux utilisateurs les meilleures solutions informatiques du moment Org'Inforum est aujourd'hui le plus grand salon informatique local pour les chefs d'entreprises, les directeurs de l'informatique, les responsables sécurité réseaux, et les responsables commerciaux des PME/PMI de la région, qui ont l'opportu-

rité de rencontrer des éditeurs, des constructeurs, des initiateurs en solutions informatiques etc
Organisée par Org-Infor acteur majeur dans l'intégration des réseaux informatiques, des solutions de gestion et des services sur IP, aux entreprises en Bourgogne qui célèbre ses 15 ans, la 5e édition d'Org'Inforum se déroulera le jeudi 25 septembre à partir de 9 heures dans les salons de l'hôtel Ibis Europe de Chalon.
Renseignements Org'Infor. 0 820 224 226

CITE 71 4È SALON DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
C'est sous le signe du développement durable que se tiendra Cité 71 au parc des expositions de Mâcon, les 25 et 26 septembre 2008. Initié par Saône-et-Loire Partenaires, dont la CCI 71 est membre, avec le soutien du Conseil général, de l'Association des Maires de S&L et de l'Union des Maires des Communes Rurales 71, Cité 71 organisé par JBC

Communication est un salon de proximité qui s'adresse tout particulièrement aux élus communaux, intercommunaux et départementaux, ainsi qu'aux techniciens et fonctionnaires territoriaux.
Cité 71 donne l'opportunité aux élus et décideurs territoriaux de rencontrer leurs fournisseurs et prestataires de services, entreprises du secteur public et privé, institutions et organismes du département et de la région à même de leur proposer une offre de biens

et de services très large. Saône-et-Loire Partenaires animera une conférence sur le thème "Comment concilier développement durable, développement économique et développement du territoire". La CCI 71 exposera notamment les actions qu'elle mène auprès des entreprises en faveur du développement durable.

Contact : Rémi Jouanneau
Tél. 03 85 21 53 04
r.jouanneau@cci71.fr